

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

Convocation en date du 21/03/2025

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués en 2024, soit :

- Taxe Foncière Bâti : 26.45 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 26.30 %
- Taxe Habitation RS : 2.22 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025 et invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2025, lesquels sont les suivants :

- **Taxe Foncière Bâti : 26.45 %**
- **Taxe Foncière Non Bâti : 26.30 %**
- **Taxe Habitation RS : 2.22 %**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 04 avril 2025.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

